

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 24 juillet 2023, à compter de 17h15, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue, Ferme-Neuve.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame, Messieurs:

Diane Sirard, mairesse

Sylvain Leduc, conseiller

Sébastien Lavoie, conseiller

Jean-Claude Ratelle, conseiller

Richard Lévesque, conseiller

Michel Venne, conseiller

Yvon Forget, conseiller

et

Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière-trésorière, la mairesse déclare l'assemblée ouverte.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la Loi.

2023-07-661

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'APPROUVER l'ordre du jour tel que présenté:

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adjudication du contrat FN-23-V-13 - Surveillance des travaux pour le remplacement de ponceaux - Montée Leblanc – Phase 1
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

2023-07-662

ADJUDICATION DU CONTRAT FN-23-V-13 - SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LE REMPLACEMENT DE PONCEAUX - MONTÉE LEBLANC - PHASE 1

CONSIDÉRANT l'appel d'offres FN-23-V-13 fait sur le système SEAO pour la surveillance des travaux pour le remplacement de ponceaux sur la Montée Leblanc – Phase 1;

CONSIDÉRANT le processus d'analyse des soumissions effectué le 17 juillet 2023;

CONSIDÉRANT les offres reçues par les firmes suivantes:

- Équipe Laurence inc.
- HKR Consultation

CONSIDÉRANT que le processus d'analyse des soumissions a déterminé le pointage suivant:

- Équipe Laurence inc.: 72.8 points
- HKR Consultation: 72.9 points

CONSIDÉRANT que l'annexe B «Bordereau de prix» du devis a été ouvert pour les firmes ayant plus de 70 points et qui se lit comme suit:

- Équipe Laurence Inc: 90 367.69 \$ plus taxes
- HKR Consultation: 128 163.40 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT le calcul qui doit être effectué conformément à l'article 936.0.1.1 du Code municipal du Québec et qui en résulte comme suit:

- Équipe Laurence Inc: 13.59 points
- HKR Consultation: 9.59 points

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'octroi du contrat FN-23-V-13 fait sur le système SEAO pour la surveillance des travaux pour le remplacement de ponceaux sur la Montée Leblanc – Phase 1 soit accordé à Équipe Laurence Inc au montant de 90 367.69\$ plus les taxes applicables.

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, les documents requis.

QUE Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, soit autorisé à entrer en contact avec ladite entreprise pour confirmer notre engagement.

QUE cette somme soit financée par le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet redressement.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public présent.

2023-07-663

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 24 juillet 2023 soit levée. Il est 17h25.

ADOPTÉE

DIANE SIRARD,
Mairesse

BERNADETTE OUELLETTE,
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Diane Sirard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Sirard, mairesse